

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

\*\*\*\*\*

***Extrait du Registre des Délibérations***

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 16 mars à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de Monsieur MAJEWICZ), Corinne NOEL, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. AGIUS), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (Suppléant de M. COUSIN), Yves SANDRAS.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (suppléé par M. BEGUE), Marc BOUTROY, Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Gérard GRENAT, Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Evelyne CARON

**F3-03-2021 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (A.P. / C.P.) – POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS (P.V.D.R.) - MODIFICATION**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 16 novembre 2017, le Comité Syndical a adopté le principe du recours au vote d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (A.P./C.P.) concernant la construction d'un Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.).

Les Autorisations de Programme (A.P.) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement (C.P.) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des C.P. de l'année. Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle, par exercice, des Crédits de Paiement.

Une révision éventuelle des A.P./C.P. peut intervenir, si nécessaire, à l'occasion du vote du Budget Primitif. Elle intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des Crédits de Paiement sur la période de l'Autorisation de Programme.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20210316-F3-03-2021-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2021  
Date de réception préfecture : 19/03/2021

L'avancement du dossier relatif au P.V.D.R. nécessite un ajustement des Crédits de Paiements afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise nous conduisant à une modification de l'Autorisation de Programme.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 9 mars 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'Autorisation de Programme 2017-01 ainsi que la répartition des Crédits de Paiement afin de tenir compte de l'état d'avancement du projet de construction du P.V.D.R. selon le tableau repris en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à l'exécution de ce programme ajusté des modifications présentées.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
BP 20  
62101 CALAIS CEDEX



N°	Libellé	Hors A.P./C.P. 2015 - 2017	Montant de l'A.P./C.P. (en € H.T.) à compter du B.P. 2021	Réalisé A.P./C.P. 2017	Réalisé A.P./C.P. 2018	Réalisé A.P./C.P. 2019	Réalisé A.P./C.P. 2020	Prévu A.P./C.P. 2021
2017-01	Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)	887 626,33 €	41 832 634,09 €	196 594,01 €	1 233 394,73 €	15 464 116,84 €	15 170 528,51 €	9 768 000,00 €